



## Recommandations d'harmonisation académique et propositions de grilles d'évaluation pour l'épreuve orale d'Histoire des Arts au brevet des collèges.

avril 2011

---

Académie de la Guadeloupe

## Eléments de recommandations :

Ces éléments correspondent aux propositions effectuées lors de la réunion académique des coordonnateurs HDA de collège du 2 mars 2011.

### 1. Harmonisation académique de l'épreuve et de ses modalités

Les textes du cadrage national sont le BO du 28 aout 2008 et le BO n°40 du 29 octobre 2009 ; la note de service du 13 juillet 2009, la note de cadrage du 24 novembre 2010. Un extrait de la note de cadrage de la session 2010 du DNB du 24 novembre 2010 est distribué et sert de point d'appui à la discussion.

- ✓ Les élèves sous statut scolaire dans les établissements passent une épreuve orale dans leur établissement. Les modalités d'épreuve écrite décrites dans le BO n° 42 du 18 novembre 2010, et les sujets d'essai proposés sur Eduscol, ne concernent que les élèves en dehors du circuit scolaire classique.
- ✓ L'évaluation sera menée par un jury de 2 professeurs de disciplines différentes en binôme. L'idéal serait : 1 professeur engagé (Ed. Musicale, Arts plastiques, Histoire-géo, Lettres) et 1 professeur « innocent » d'une autre discipline. Il est souhaitable que les professeurs documentalistes soient intégrés dans les jurys. De plus, il serait utile d'ouvrir les jurys à des observateurs invités (autres membres de l'établissement...) pour permettre à l'enseignement d'Histoire des arts de se diffuser de manière positive. Une réunion de pré-harmonisation devra clarifier les critères d'évaluation afin qu'ils soient compris de tous les examinateurs.
- ✓ L'épreuve devra permettre d'évaluer des capacités s'appuyant sur des connaissances, à situer les œuvres dans le temps et l'espace ; elle comporte également des aspects techniques puisqu'il s'agit de décrire et d'identifier des formes, des techniques, des usages ; de différencier connaissances et sensibilité ; de rapprocher des œuvres les unes des autres (ex : dans un même courant artistique)

Le 1<sup>er</sup> point du document de cadrage évoque un entretien oral basé « *sur un document proposé par les examinateurs* ». Mais on privilégiera plutôt de faire en sorte que ce soit l'élève qui propose un document. Le cas évoqué est à envisager seulement si l'élève vient les mains vides : il pourrait alors choisir un sujet dans une banque d'œuvres étudiées durant l'année. Il est vivement conseillé d'éviter le tirage au sort des sujets cette année.

Concernant le temps éventuel de préparation, il ne devrait pas être nécessaire car dans le 1<sup>er</sup> cas (le plus général), l'épreuve aura été préparée en amont ; les élèves auront peut être simplement besoin d'un temps d'installation. Dans le 2<sup>ème</sup> cas (où l'élève se présenterait les mains vides et qui pourrait être considéré comme un semi-échec de l'établissement), l'élève pourrait bénéficier d'un temps de 10 ou 15 minutes.

Le 2<sup>ème</sup> point du document de cadrage aborde la possible production personnelle ou collective des candidats. Cette production n'est pas évaluée mais elle représente une réelle opportunité. « *cette réalisation doit comporter une analyse référencée à l'histoire des arts ou, si elle est une production artistique, en faire l'objet* » : l'élève doit montrer un apport de connaissances d'une manière ou d'une autre (un lien avec les œuvres : c'est mieux ; un lien avec un courant artistique ou en comparaison avec un ou deux éléments de la thématique...) Il s'agit de permettre à l'élève de faire une analyse descriptive dans le contexte artistique et culturel visé, d'opérer une mise à distance avec l'objet étudié.

Il faut veiller à ne pas systématiser, à laisser le libre arbitre aux élèves dans leur choix. Certains élèves et/ou classes seront à l'aise dans la mise en perspective de plusieurs œuvres d'art, d'autres autour d'une seule œuvre. C'est le rôle attendu des professeurs de négocier, de recadrer les ambitions des élèves à partir de leurs choix.

Le 3<sup>ème</sup> point du document de cadrage précise qu'il est souhaitable, si l'épreuve est collective, que le groupe d'élèves qui se présente n'excède pas 3 pour permettre un temps de parole suffisant.

- ✓ La liste des œuvres qui sert de base pour le choix des élèves doit être préparée et diffusée dans l'établissement. Que l'élève choisisse comme point de départ une œuvre, une production, un domaine ou un thème, son sujet doit lui permettre de mettre en valeur des connaissances « croisées ».

## **2. Harmonisation académique du barème d'évaluation**

L'objectif à atteindre est qu'un maximum d'élèves réussisse l'épreuve pour installer un climat de confiance. C'est pourquoi des éléments de barème commun sont proposés.

Le texte du BO d'août 2008, ainsi que la grille qui a été mise en place l'an dernier au moment de l'évaluation de l'épreuve facultative 2010, précise 3 domaines d'attendus : des connaissances (que l'élève sache dater, contextualiser, qu'il possède un vocabulaire technique pour décrire ce qu'il propose) des capacités (que l'élève puisse utiliser ses connaissances à l'oral de façon intelligible, de mettre en œuvre ce qu'il connaît), des attitudes (curiosité, engagement, sensibilité)

Il s'agit de revoir la grille d'évaluation académique 2010 qui minore la réception de l'œuvre. Les nouvelles propositions tiennent compte des riches échanges de la réunion. Il conviendra avant tout de veiller à respecter la proportionnalité entre les critères retenus.

## **3. Logistique pour la mise en œuvre**

Les modalités liées à la logistique des épreuves sont laissées à la décision des chefs d'établissement. Il est conseillé aux professeurs engagés de faire des suggestions, en fonction du contexte local, qui pourront aider à une passation encadrée mais sereine : établir des tableaux de passation (avec les sujets retenus par les élèves) de façon à établir les besoins en terme horaire, de salle, de jury. Une réunion de pré-harmonisation s'avère indispensable avant les épreuves afin de présenter les œuvres aux jurys.

Il faut solliciter les collègues enseignant en 3<sup>ème</sup> afin qu'ils encouragent leurs élèves à faire très rapidement des choix.

## **Site académique histoire des arts :**

[http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts\\_et\\_culture/histoire\\_arts](http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_et_culture/histoire_arts)

## Propositions de grilles :

CRITERES D'EVALUATION	Barème proposé
<b>Domaine 1 : Connaissances</b> L'élève: - sait contextualiser le ou les objets d'étude : repères historiques, géographiques et culturels - connaît le vocabulaire spécifique et technique aux grands domaines artistiques	<b>8 pts</b>
<b>Domaine 2 : Capacités</b> L'élève est capable : - de présenter le ou les objets d'étude (sujet général, composition, signification, usage, etc.) - d'argumenter et d'utiliser des outils d'analyse pour interpréter une œuvre d'art (passer de la description à la signification, justifier ses observations)  - de construire un exposé cohérent - s'exprimer avec précision - gérer son temps	<b>4 pts</b>
<b>Domaine 3: Réception</b> L'élève manifeste: - un engagement, un investissement, une motivation par rapport à son objet d'étude - un esprit critique et d'ouverture dans l'appréhension de l'œuvre d'art (mise en relation de différentes œuvres, solliciter une culture personnelle) - une sensibilité artistique - une réflexion distanciée, un cheminement personnel	<b>8 pts</b>
	<b>20pts</b>

Dossier	Critères d'évaluation	Notation /20
Thème :	L'élève a répondu :	
Support :	Totallement	En partie

<i>Je suis capable de situer l'œuvre :</i> - dans l'espace et le temps - dans le contexte historique, social ou artistique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	8
<i>Je suis capable d'analyser l'œuvre :</i> - formes, couleurs, matières, volumes, matériaux, supports, lieux d'exposition, ,...(description) - techniques - significations, interprétations - objectifs ou public visé	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<i>J'emploie :</i> - un vocabulaire adapté, spécifique et technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Je suis capable d'effectuer :</i> - un rapprochement d'œuvres, de donner des références (à l'aide de mon carnet de bord ou de mes recherches) - une argumentation en établissant des liens avec d'autres œuvres, d'autres œuvres de la même période, d'autres périodes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8
<i>Je suis capable de faire preuve d'une approche sensible :</i> - motivation et engagement - esprit ouvert et critique - sensibilité artistique - réflexion distanciée a posteriori, cheminement personnel, intérêt pour cet enseignement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Exposé oral et questionnement :</b> <i>Je suis capable de :</i> - construire un exposé cohérent - m'exprimer avec précision, clarté et correction - gérer mon temps	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4
<i>Je suis capable de :</i> - répondre judicieusement aux questions posées et argumenter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2009  
**Évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet**

**Fondements de l'évaluation**

L'évaluation de l'histoire des arts permet de vérifier les connaissances et les capacités acquises par l'élève.

**Les connaissances**

En relation avec les thématiques étudiées pendant l'année de troisième, l'élève maîtrise :

- la connaissance d'oeuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- des repères historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques ;
- des notions de base sur les techniques de production des œuvres.

#### Les capacités

Sur la base de ces connaissances, l'élève est capable :

- de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.) ;
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.).

#### Définition de l'évaluation pour les candidats au diplôme national du brevet (D.N.B.) scolarisés en collège et en lycée professionnel

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante en conformité avec l'esprit de l'enseignement de l'histoire des arts. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celles constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistiques des élèves, à aiguiser leurs capacités d'analyse d'une œuvre d'art, à les aider à se construire une culture personnelle et à prendre conscience des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. Ce travail porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième. Ce cadre chronologique doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les œuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains.

L'évaluation, organisée dans l'établissement, prend la forme d'un oral dont la durée est de quinze minutes maximum. Ses modalités sont définies par l'équipe pédagogique. Elles sont fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés.

L'évaluation est organisée sous l'autorité du chef d'établissement dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. Elle s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés et prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire.

Les modalités de cette évaluation peuvent être diverses. Elles dépendent des démarches pédagogiques adoptées par les professeurs.

L'entretien oral peut :

- concerner un ou plusieurs élèves ;
- porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année (par exemple : une ou plusieurs œuvres d'art du patrimoine national ou mondial, le travail d'un artiste dont l'œuvre fait partie du patrimoine national ou mondial, un mouvement artistique, un élément du patrimoine local, une manifestation artistique ou culturelle, etc.) ;
- s'appuyer sur un ou plusieurs document(s) proposé(s) par les examinateurs ou bien sur une réalisation (personnelle ou collective) effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts (dossier, diaporama, D.V.D., dessins, schémas, exposition, création.).

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat, tel qu'il est fixé par l'article 2 de l'arrêté du 9 juillet 2009 publié au J.O. n° 170 du 25 juillet 2009.

*Précision académique : L'entretien privilégiera une vision globale avec l'idée de pouvoir compenser certaines défaillances par des réussites (valorisation des points positifs). Il favorisera les questions sur le sens, la réflexion et la mise à distance au détriment de demandes trop fermées et méconnues des élèves, risquant de les mettre en situation d'échec.*